



EDITORIAL

Le sens de l'humour de Luc Frieden ne convainc pas tout le monde..



PHOTO : CLAUDE PISCETTI/SIPA

SOCIAL

Vacances agitées

Fabien Grasser

Pour Luc Frieden, l'été risque de ne pas être de tout repos, après deux réunions tripartites d'où le patronat sort mécontent, tandis que l'opposition de gauche exige davantage de transparence de sa part.

La bourde ! Quand Luc Frieden fait de l'humour, il n'est pas forcément des plus inspirés ni des plus opportuns. Prenant la parole lors de la fête d'été du CSV à Hesperange, le 10 juillet, le premier ministre et président du parti évoque les laborieuses négociations qu'il a menées la veille avec syndicats et patronat, pour tenter de déminer la crise sociale dans laquelle il porte une lourde responsabilité. Visant les syndicalistes, il raconte : « J'ai tenté de tous les garder dans la salle aussi longtemps que possible pour qu'ils disent „oui“ à tout. Je n'y suis pas arrivé, mais ils sont quand même restés. C'est déjà une belle réussite, même s'ils avaient mauvaise mine. On voit qu'ils ne sont pas habitués à faire des heures supplémentaires. »

Si la blague arrache quelques rires à ses ouailles, l'opposition est immédiatement vent debout, fustigeant le mépris du chef du gouvernement à l'égard des représentant·es des salariés. Luc Frieden rétropédale dès le lendemain, décrochant son téléphone au petit matin pour s'excuser platement auprès de Nora Back et Patrick Dury, oubliant au passage d'en faire autant avec Romain Wolff, le président de la puissante CGFP, le syndicat des fonctionnaires. La bourde dans la bourde. Qu'il n'y tienne, le premier ministre rattrape le coup plus tard.

Les syndicalistes la jouent magnanimes, dégustant la bavue comme du petit-lait. Luc Frieden s'est mis en position défavorable, alors que la tripartite doit reprendre le lundi 14 juillet

(dire page 9). À l'issue de ce second round, les responsables syndicaux quittent la table des négociations en affichant un relatif optimisme pour la suite, une nouvelle réunion devant avoir lieu le 3 septembre. OGBL, LCGB et CGFP saluent le retour à l'esprit du compromis propre au modèle social luxembourgeois. Mais avertissent que les négociations sont difficiles et que le plus compliqué reste peut-être à venir, notamment sur les pensions, où les positions sont les plus antagonistes. L'esprit général est néanmoins positif chez les syndicats.

Luc Frieden, ex-banquier international et ex-président de la Chambre de commerce, aux vues si convergentes avec le patronat, tournerait-il casaque sous la pression des syndicats et de ses propres parlementaires ?

Ce n'est pas du tout le cas dans le camp patronal, où c'est plutôt soupe à la grimace ces derniers jours. Dans ses apparitions médiatiques, il est peu dire que Michel Reckinger, le président de l'UEL, affiche sa mine des mauvais jours. Et ce dès la veille de la manifestation du 28 juin, où il lançait un appel quasi désespéré à la population de ne pas descendre dans la rue. Ça ne s'arrange pas vraiment depuis. Lors de la première réunion, le gouvernement décrète le statu quo sur la question des conventions collectives, par laquelle le patronat voulait marginaliser les syndicats. À l'issue de la seconde ren-

contre, le patron des patrons semble s'étrangler face aux journalistes en évoquant le dossier des pensions.

Y aurait-il de la trahison dans l'air ? Luc Frieden, ex-banquier international et ex-président de la Chambre de commerce, aux vues si convergentes avec le patronat, tournerait-il casaque sous la pression des syndicats et de ses propres parlementaires, échaudés par le piteux état du dialogue social ? On a peine à le croire et, quoi qu'il en soit, le lobbying patronal va jouer à plein auprès du premier ministre dans les semaines à venir. La rentrée du 3 septembre risque de réserver des surprises aux syndicats.

Autre pierre d'achoppement dans cette timide reprise du dialogue social, l'exigence de transparence de l'opposition de gauche. Après la réunion du 14 juillet, gouvernement et partenaires sociaux ont convenu de ne rien dévoiler des pistes mises sur la table pour réformer les heures d'ouvertures dans le commerce et les pensions. Un affront pour les député·es de l'opposition, à qui il reviendra in fine de travailler sur les projets de loi relatifs aux réformes dont accouchera la tripartite. Remarquant que syndicats et patronat vont désormais discuter des idées avancées lors des deux réunions, le député Déi Lénk Marc Baum résume la situation : « Au total, des centaines de personnes sauront ce qui est sur la table. Seuls les députés resteront comme deux ronds de flan. » Cela semble d'autant plus juste qu'il serait étonnant qu'aucune information ne fuite d'ici au 3 septembre. L'opposition tient là son os à ronger pendant la trêve estivale.

Tandis que les syndicats assurent que leur été sera studieux, celui de Frieden risque d'être agité, patronat et opposition lui réservant sans doute quelques heures supplémentaires en prime.

REGARDS

Patriarchale Männlichkeit:
Jung, männlich, toxisch? **S. 4**
Ewigkeitschemikalien in Luxemburg (2/4):
Unsichtbare Herkunft **S. 6**
Dialogue social : vacances studieuses **p. 9**
Libyen:
Das Geschäft mit den Flüchtlingen **S. 11**
Schriftstellerin Marie T. Martin: „Die Person,
die ich war, ist verschwunden“ **S. 13**
Wirtschaftliche Bedeutung der National-
bibliothek: „Wir müssen in der Kultur diese
Diskussion nicht fürchten“ **S. 14**

AGENDA

Wat ass lass? **S. 15**
Expo **S. 18**
Kino **S. 18**

Coverfoto : Sonny Mauricio/Unsplash



Im Juli bringt Véro Mischitz ihre Leidenschaft für Biologie und Geschichten auf den woxx-Backcover in einem Comic zum Ausdruck.

Das Interview zur Serie, erschienen in der woxx 1844, ist online unter woxx.lu/nachzulesen.

AKTUELL

CHASSE AUX PÉDOPHILES

Le piège de la justice privée

Tatiana Salvan

Deux affaires de chasse aux pédophiles ont été instruites au Luxembourg ces dernières années, sur fond de mouvance d'extrême droite. Pas de quoi s'alarmer selon les autorités, qui rappellent néanmoins que la justice privée n'a pas sa place dans un État de droit.

Le 26 mai dernier, à Mamer, un jeune homme de 19 ans a été passé à tabac après avoir été piégé sur les réseaux sociaux. Appâté par une jeune fille de 13 ans, il s'est rendu au lieu de rendez-vous où il se serait alors retrouvé face à une douzaine d'individus masqués qui l'auraient violenté, menacé, humilié et lui auraient volé son téléphone portable ainsi que sa voiture. Cette affaire, point de départ d'une enquête approfondie du « Wort », a été notamment saisie par la section anti-terrorisme du Service de police judiciaire, en raison de soupçons sur un milieu d'extrême droite organisé de « pedo hunters » (ou chasseurs de pédophiles), indique notre confrère. Un autre cas de « pedo hunting », survenu au Luxembourg en 2024, est également documenté, a confirmé le ministre de l'Intérieur Léon Gloden (CSV), lors d'une séance à la Chambre, le 10 juin dernier, en réponse à une question de la députée Taina Bofferding (LSAP). Cette affaire faisant toujours l'objet d'une enquête, le ministre s'est refusé à en livrer le moindre détail.

C'est en Russie que le phénomène de chasse aux pédophiles, qui s'est propagé en Europe depuis 2024, trouve ses racines. Dans les années 2010, « un néonazi russe connu sous le nom de Tesak (Maxim Martsinkevitch, ndlr) a fondé le groupe Occupy Pedophilia, dont le but est de punir des pédophiles présumés en les attirant via de faux profils sur les réseaux sociaux », a indiqué le ministre, avant de souligner que les chasseurs ont utilisé le même mode opératoire au Luxembourg. « Les auteurs se font passer pour des jeunes filles mineures, contactent des hommes adultes, leur suggèrent des rencontres à caractère sexuel, et à ce moment-là, ces hommes sont agressés et humiliés par des groupes (souvent de jeunes hommes). Ces agressions sont filmées et publiées en ligne, d'une part pour exposer les victimes, d'autre part pour promouvoir l'idéologie néonazie. » Ce 16 juillet, dans une réponse à une nouvelle question parlementaire soulevée par le député pirate

Sven Clement, Léon Gloden a toutefois précisé que le lien avec l'extrême droite n'est pas « systématique ».

Attiser la haine

La violence ainsi que le rejet de l'État de droit et des réponses politiques sont en tout cas au cœur de l'idéologie de ces groupes d'autodéfense. Ce « vigilantisme », qui exploite à fond les outils numériques, peut non seulement perturber le bon déroulement d'une enquête mais également aboutir au lynchage public de personnes potentiellement innocentes. Exit les preuves recevables, la présomption d'innocence, le droit à un procès équitable. Au nom de la protection de l'enfance, des idées d'une tout autre nature circulent également. La lutte contre la pédocriminalité est ainsi détournée pour propager des discours racistes et attiser, par exemple, « la haine envers les migrants, les personnes queer ou les opposants politiques », comme le souligne le « Wort » dans son enquête. Le groupe de chasseurs de pédophiles autoproclamés découvert par ce quotidien en 2024, la « National Sozialistech Jugend Lëtzebuerg », a ainsi publié des vidéos montrant ses membres en train de faire le salut hitlérien dans le cimetière juif de Limpertsberg et brûler un drapeau arc-en-ciel. L'organisation du néonazi Maxim Martsinkevitch s'en prenait également clairement et violemment aux homosexuels.

Mais avec seulement deux cas « isolés » recensés à ce jour, la tendance n'est pas « alarmante » au Luxembourg, a tenu à rassurer dans sa réponse parlementaire Léon Gloden, sans être en mesure d'indiquer le nombre de ressources consacrées aux enquêtes portant sur ce phénomène. « L'autodéfense est inacceptable dans un État de droit et ne sera pas tolérée », a-t-il martelé, rappelant que « le Code pénal prévoit une série de dispositions sanctionnant de tels comportements, que ce soit dans l'espace public ou privé » et invitant les citoyen·nes à signaler les actes criminels à la police et non à les partager sur les réseaux sociaux. Insultes, dénonciations malveillantes ou diffamation peuvent en effet tomber sous le coup des articles 443 et suivants. « Selon les circonstances, trois autres infractions peuvent également être retenues », a-t-il prévenu.

SHORT NEWS

Europe : les filles Le Pen vont passer à la caisse

(fg) – La famille Le Pen et l'UE, c'est d'abord une histoire d'argent détourné. Député européen de 1984 à 2019, Jean-Marie Le Pen avait pris l'habitude de facturer des dépenses personnelles sur ses frais de mandat parlementaire. Balances de cuisine, 129 bouteilles de (bon) vin ou encore cravates figurent au nombre des babioles que le fondateur du Front national s'était offert avec les deniers européens. En juillet 2024, le Parlement européen lui avait présenté la facture, lui notifiant qu'il devait rembourser 303.200,99 euros. Sa mort, le 7 janvier dernier, n'a pas mis un terme à l'affaire, l'institution européenne exigeant de ses héritières directes, Marine, Yann et Marie-Caroline, d'assumer cette part de l'héritage. Ce qu'elles ont également contesté, portant le contentieux devant le tribunal de l'Union européenne, à Luxembourg. Ce mercredi 16 juillet, l'instance judiciaire a débouté les filles Le Pen, qui devront payer solidiairement la dette du patriarche xénophobe. Cette affaire est distincte de celle des faux assistants parlementaires européens, qui a entraîné la condamnation en première instance de Marine Le Pen à quatre ans de prison et cinq ans d'inéligibilité, en mars dernier. Elle est également distincte de l'enquête ouverte le 8 juillet par le parquet européen contre le groupe Identité et Démocratie, dans lequel siégeait le parti français d'extrême droite au Parlement européen. Une grande partie des 4,3 millions d'euros que le groupe est suspecté d'avoir indûment dépensé avait été siphonnée par deux sociétés appartenant à des proches de Marine Le Pen. Décidément.

L'accord UE-Israël est maintenu

(ts) – Alors que le bilan humain ne cesse de s'alourdir à Gaza (près de 58.500 morts), l'Union européenne a renoncé ce mardi 15 juillet à suspendre l'accord d'association qui la lie à Israël, faute de consensus entre les Vingt-Sept et en dépit des violations avérées de l'article 2 de cet accord. « Notre intention n'est pas de les punir », a déclaré la cheffe de la diplomatie européenne, Kaja Kallas, qui espère un changement sur le terrain. Fin mai, pressée par 17 États membres, elle avait accepté de procéder au réexamen de cet accord, lequel repose sur « le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques », selon son article 2. Or, dans un rapport présenté fin juin aux Vingt-Sept, l'État hébreu aurait bel et bien enfreint une trentaine de principes du droit international : destruction d'infrastructures médicales, déplacements forcés, expansion des colonies en Cisjordanie... Mais les ministres européens des Affaires étrangères ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur les mesures de rétorsion. « Trahison cruelle et illégale » pour Amnesty, l'Europe se rend « complice du génocide que les autorités israéliennes sont en train de commettre », cingle Médecins sans frontières. Pour les défenseur·euses de la Palestine, la suspension de cet accord constitue un levier de pression indéniable sur l'État hébreu, susceptible d'avoir un réel impact sur son économie. L'UE est en effet son premier partenaire commercial : l'an passé, elle a concentré à elle seule 28,8 % des exportations et 34,2 % des importations d'Israël. Les échanges de marchandises se sont élevés à plus de 42 milliards d'euros.

EU-Entwaldungsverordnung auf der Kippe?

(ja) – Am Donnerstag kritisierten Fairtrade, Natur an Ëmwelt sowie Greenpeace Luxemburg einen Antrag des Europaparlamentes zur EU-Entwaldungsverordnung (EUDR), dem am 7. Juli eine Koalition aus Rechtsexternen und Konservativen eine Mehrheit verschafft hatte. Darin wird gefordert, den Mechanismus des „Länder-Benchmarking“ aus der EUDR zu entfernen, der Herkunftsänder nach ihrem Entwaldungsrisiko einstuft. Die drei NGOs kritisierten in ihrer Stellungnahme explizit die luxemburgischen Europaabgeordneten Isabel Wiseler-Lima, Martine Kemp (beide CSV) und Fernand Kartheiser (ADR), die für den Antrag gestimmt hatten. Die EUDR ist eigentlich seit 2023 geltendes Recht, doch ihr Inkrafttreten wurde Ende 2024 um ein Jahr verschoben: Ab dem 30. Dezember 2025 sollen große Firmen bei einschlägigen Produkten wie Holz, Kaffee oder Kakao nachweisen, dass diese nicht aus Gebieten stammen, die entwaldet wurden. Erst im Mai hatte Landwirtschaftsministerin Martine Hansen (CSV) eine Verwässerung des Länder-Benchmarking vorgeschlagen – es sollte ein „Null Risiko“-Kategorie für Länder, in denen angeblich keine Entwaldung stattfindet, eingeführt werden. Auch das kritisieren viele Umwelt-NGOs, ihrer Einschätzung nach verstöße dies gegen die Regeln der Welthandelsorganisation. Das sehen nicht nur NGOs so: In einer Pressekonferenz des WWF am Donnerstagmorgen sprachen sich auch ein Vertreter der Schokoladenfirma „Ferrero“ und eine Vertreterin des Holzhandelskonzerns „Danzer“ für eine rasche Umsetzung der EUDR aus.